



16ème législature

Question N° : 12366	De M. Benjamin Saint-Huile (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >Stratégie du gouvernement en matière de santé mentale	Analyse > Stratégie du gouvernement en matière de santé mentale.
Question publiée au JO le : 24/10/2023 Date de changement d'attribution : 19/03/2024 Date de signalement : 02/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Benjamin Saint-Huile appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les difficultés qui touchent les établissements de santé mentale du pays. En effet, la fermeture de lits et d'unités de soins psychiatriques touche de nombreux établissements et appauvrit considérablement l'offre de soins en santé mentale. Depuis 2022, 25 % des établissements psychiatriques ont ainsi dû réduire leurs capacités de prise en charge de 10 à 30 %. Cette situation va à contresens de la dynamique de besoins en matière de soins en santé mentale, alors qu'une personne sur cinq souffre chaque année de troubles psychiques. La réduction de la capacité de prise en charge peut donc mener à terme à un surembourgeoisement des structures et à un traitement inadéquat. Face à des patients en demande de soins et ne pouvant être pris en charge à temps, l'État doit prendre toute sa part : c'est pourquoi il interroge le Gouvernement sur la construction d'une politique publique ambitieuse en matière de santé mentale.